

FICHE DE DECLARATION

**INTRODUCTION DE BOVINS
DANS UN ATELIER D'ENGRASSEMENT EN BATIMENT
(cartes jaunes)**

IMPORTANT

Cette fiche ne doit être complétée et adressée au G.D.S **avec les ASDA correspondantes** qu'après avoir notifié auprès de l'A.I.A.M l'introduction des bovins concernés

Partie à compléter par l'éleveur

- Nom ou dénomination sociale :

- Adresse :

- Numéro de cheptel :

- Date d'introduction des bovins :

- Nombre de bovins introduits :
(joindre obligatoirement les ASDA correspondantes)

- Destination : Veaux de Boucherie Autres :

Partie réservée au G.D.S

- Date de réception :

- Nombre d'ASDA :

- Date édition ASDA jaunes :

- Anomalies constatées à l'édition :